



ÉLECTION MUNICIPALE 2009

RAPPEL CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

TOUTE PERSONNE QUI EST MAJEURE LE JOUR DU SCRUTIN ET, LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2009 :

- Est de citoyenneté canadienne ;
- N'est pas en curatelle ;
- N'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

ET

EST SOIT :

- Domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
- Depuis au moins 12 mois, soit :
- **PROPRIÉTAIRE UNIQUE D'UN IMMEUBLE** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis au président d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale ;
- **OCCUPANTE UNIQUE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis au président d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale ;

Note : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- **COPROPRIÉTAIRE INDIVIS D'UN IMMEUBLE OU COOCCUPANTE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1^{er} septembre 2009.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.